



**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE  
CANTON DE HAUTE ARDECHE  
COMMUNE DE LALEVADE**

**Objet :** Délégation à Madame CHAMBOULEYRON Isabelle, 3<sup>ème</sup> Adjointe

(Annule et remplace l'arrêté du 21 mars 2026)

**ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de LALEVADE,

VU l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions,

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 Mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjoints,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 3<sup>ème</sup> adjointe,

**CONSIDERANT** la nécessité de régulariser l'acte par la signature de l'élue délégataire, conformément aux observations du Secrétariat Général Commun,

**ARRETE**

**Article 1er :** Madame CHAMBOULEYRON Isabelle, 3<sup>ème</sup> Adjointe, est déléguée pour s'occuper plus spécialement **des finances et du budget, de l'administration générale et des ressources humaines, du Conseil des jeunes et des sages, des associations et de la culture ainsi que de l'urbanisme.**

**Article 2 :** Il est également donné délégation à Mme CHAMBOULEYRON Isabelle à l'effet de signer tous documents relatifs :

- A l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes,
- Aux ressources humaines et à l'administration générale
- Au conseil des jeunes et des sages,
- Aux associations et à la culture,
- A l'urbanisme.

En cas d'absence de Mme CHAMBOULEYRON Isabelle, les élus suivants sont délégués pour les attributions et signatures respectives :

- **Finances et budget :** M MORIN Frédéric, M GONZALEZ Angel, Mme VANDEVELDE Hélène.
- **Ressources humaines et affaires générales :** Mme VANDEVELDE Hélène.
- **Conseil des jeunes et des sages :** M GONZALEZ Angel, Mme VANDEVELDE Hélène, Mme WAREMBOURG Élise.

- **Associations et culture** : Mme VANDEVELDE Hélène, Mme GARCIA Sonia.
- **Urbanisme** : M. MORIN Frédéric.

**Article 3** : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 21 mars 2026.

**Article 4** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à l'intéressée, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Procureur de la République et Monsieur le Receveur Municipal.

Fait à Lalevade d'Ardèche, le 24 avril 2026

Le Maire  
Éric ORIVES



L'élue déléguée  
Isabelle CHAMBOULEYRON  
(Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et accepté")

Lu et accepté